

les commentaires qu'ils veulent faire dans le moment pourraient être faits très facilement quand le débat proposé par l'honorable député de Villeneuve sera effectivement considéré par la Chambre. Je l'ai dit, cela pourrait avoir lieu très bientôt. Je demande la coopération des honorables députés de Sherbrooke (M. Allard) et de Lapointe, qui semblent vouloir ajouter aux arguments qui ont déjà été apportés.

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, je veux bien vous apporter ma collaboration, mais j'aimerais bien ajouter un mot, après m'être levé cinq ou six fois, justement sur cette proposition de l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette) qui soulève le sujet le plus important, le plus capital au Canada actuellement. Je vais m'en tenir, pendant l'espace de 60 secondes, à l'urgence du débat.

Je dis que c'est un débat urgent, mais j'inviterais l'honorable député de Villeneuve, et même je lui demanderais, monsieur l'Orateur, d'en tenir compte pour qu'il soit présenté après les événements suivants: Le très honorable premier ministre a dit hier qu'il s'attendait à recevoir en novembre le rapport de la Commission Laurendeau-Dunton, qui doit justement traiter de ces problèmes d'une nation et de deux nations sur le plan sociologique, culturel et politique; la conférence interprovinciale, prochainement, convoquée par M. Robarts; le comité sur la constitution parlementaire à Québec qui doit reprendre très bientôt ses travaux et présenter, apparemment, un rapport au début de décembre prochain; les États généraux du Québec et du Canada français qui se réunissent le 22 novembre. C'est pourquoi ce sujet est si important et si capital.

J'inviterais l'honorable député de Villeneuve à revenir à la charge au début de décembre, afin que nous discussions avant la fin de l'année 1967 le problème premier et capital du Canada.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je crois que j'ai des arguments excessivement frappants qui vont vous convaincre, d'une façon irréfutable, de l'urgence du débat.

Mon premier argument découle de deux prises de positions différentes: le ministre de la Justice (M. Trudeau) dit qu'il n'y a qu'une nation au Canada; le premier ministre (M. Pearson) dit qu'il y en a deux. Or, le débat est très urgent puisque le problème risque d'entraîner une crise ministérielle et, inévitablement, le débat se poursuivra sur l'unité ministérielle.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je me demande de nouveau s'il ne serait pas sage de ne plus poursuivre ce débat. Je crois que j'avais par-

faitement raison quand, il y a quelques moments, j'ai indiqué à l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette) qu'un problème d'une telle envergure ne pouvait certainement pas être solutionné au moyen d'un débat limité par les dispositions de l'article 26 du Règlement, et je suis certain que l'honorable député de Lapointe est nettement d'accord avec moi à ce sujet.

Je ne puis m'imaginer quel argument pourrait être avancé par l'honorable député de Villeneuve ou par tout autre député pour indiquer qu'une question aussi étendue que celle-là devrait être considérée cet après-midi, dans les circonstances bien particulières des travaux prévus pour l'après-midi. Et, de nouveau, je rappelle à l'honorable député que, de toute façon, j'ai déjà rendu une décision. Je ne veux pas empêcher les honorables députés d'exprimer leur point de vue, quoique, à mon sens, cette discussion devrait cesser à ce point.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, si l'on n'a pas le droit d'avancer nos arguments sur l'urgence du débat, je crois que tout cela a été fait d'une façon irrégulière. On a permis aux députés de Villeneuve, de Trois-Rivières et de Sherbrooke de s'exprimer.

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député aura certainement l'occasion, d'ici très peu de temps, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, de soumettre ses arguments quand ce débat pourra être amorcé. Comme il le sait, le Règlement énonce tout simplement que la présidence écoute les représentations, les suggestions qui lui sont faites, mais le Règlement ne stipule pas que la présidence doit entendre tous les arguments, toutes les représentations de chacun des députés. Je crois que le Règlement permet cependant à l'Orateur d'en venir à une décision, avant d'avoir entendu les 264 députés, et je demande donc, encore une fois, aux honorables députés de me permettre d'en venir au prochain sujet à l'ordre du jour.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Pour éclaircir la situation présente et sans vous en faire un débat immédiat, comme vous le suggérez, il me semble que si le premier ministre nous donnait quelques indications pour nous informer approximativement quand un tel débat pourrait avoir lieu à la Chambre des communes, cela satisfèrait tout le monde, parce que, dans les circonstances, ni les libéraux ni les conservateurs ne disent un mot à la Chambre, alors que tout le monde emploie, en dehors de la Chambre, les expressions «une nation», «deux nations», «two founding people» et «three founding people». On ne sait pas où aller...

[M. l'Orateur.]